

En toute "Ille-et-gitimité"

Date : 12 janvier 2015

Voyons comment le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Jean-Louis Tourenne, fronce ostensiblement les sourcils en expliquant sur TV Rennes le 21 juin 2013 pourquoi les habitants ne peuvent s'appeler que « Brétilliens » puisqu'ils ne pouvaient tout-de même pas s'appeler « Hauts-Bretons » (14") :

« Nous nous serions accaparé un territoire... en toute illégitimité »

Ce n'est pas que je sois favorable à cette appellation, mais quoi qu'il en soit :

- comment s'expliquer que le département d'Ille-et-Vilaine se soit approprié (en toute illégitimité) l'appellation « Haute-Bretagne » en la déposant tranquillement auprès de l'INPI le 12 mars 2007 ?
- comment s'expliquer que le département d'Ille-et-Vilaine ait déposé auprès du même INPI (en toute illégitimité) la « marque partagée » du nom de « Haute-Bretagne » le 24 novembre 2010, à l'issue de la réalisation d'un « portrait identitaire » du territoire et du « guide de marque » associé ?
- comment s'expliquer que le département d'Ille-et-Vilaine ait tenu à s'offrir (en toute illégitimité) les noms de domaine « Haute-Bretagne.com » et « Haute-Bretagne.eu » le 9 mars 2011, en complément des noms de domaine « Haute-Bretagne.net » et « Haute-Bretagne.org » détenus par le comité départemental du tourisme depuis le 11 juillet 2002 ?
- comment s'expliquer que cela n'ait pas empêché le département d'Ille-et-Vilaine de faire astucieusement main basse sur le nom de domaine « Haute-Bretagne.bzh » le 3 décembre dernier (en toute illégitimité) ?...

Mystère et boule de gomme... ;•)

Que l'on me pardonne, mais je trouve que cela donne une idée assez précise de la pertinence et de la sincérité des arguments du Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine sur la question de l'appellation des habitants du département.